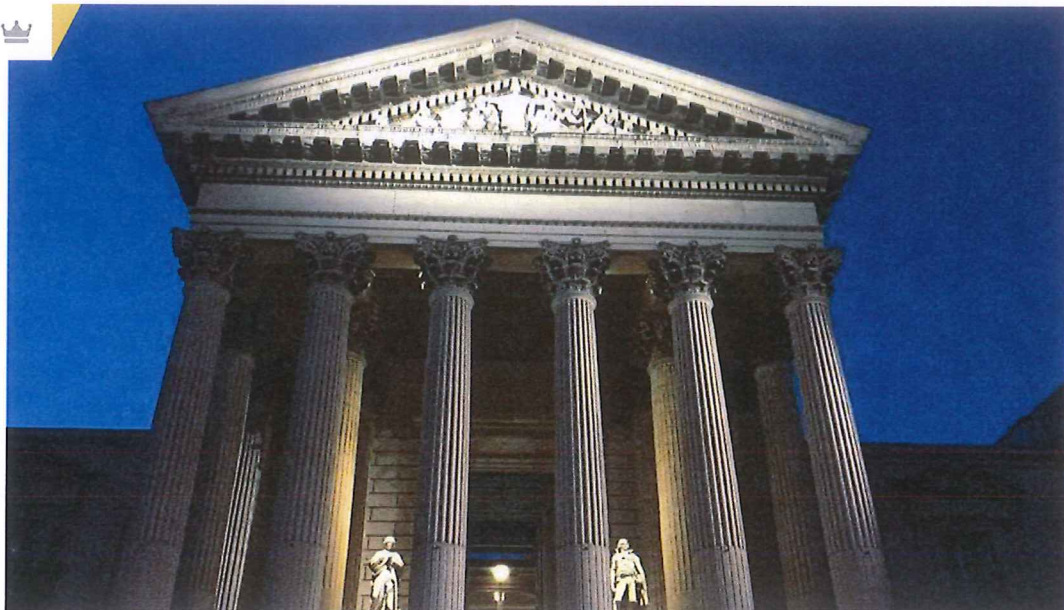


[Accueil](#) > [Actu](#) > [Justice](#)ABONNÉS 

▲ Le dossier a été réexaminé devant la Cour d'appel de Montpellier. Photo Laure Mamet -

Publié le 03/07/2019 à 19:21



Modifié le 03/07/2019 à 20:09

 6 commentaires  8 partages  Narbonne, Montpellier, Lézignan-Corbières

## JUSTICE

### En appel, le Lézignanais Redouane R. relaxé d'apologie du terrorisme

En première instance, le Lézignanais avait été condamné à 9 ans de prison ferme avec une période de sûreté de 6 ans et une interdiction définitive de territoire français pour "apologie du terrorisme". Un jugement considéré comme excessif par ses proches et son avocate montpelliéraine. Né au Maroc, Redouane R. réside en France depuis sa petite enfance. Sa famille est implantée à Lézignan-Corbières depuis plus de vingt ans.

L'affaire avait eu un grand écho dans l'Aude et au-delà en mars 2019. Redouane R., 35 ans, avait été jugé en comparution immédiate [au tribunal de Narbonne](#) et avait écopé d'une peine rare au correctionnel : 9 ans de prison ferme. Le 12 mars, devant la cité Beau-Soleil, il aurait donné l'injonction à des femmes de se voiler avant de crier "Allah Akbar" dans la rue. Hors de lui, il se serait ensuite rué sur les gendarmes venus le calmer.

Ce mercredi 3 juillet, la cour d'appel de Montpellier a revu à la baisse le jugement rendu en première instance. Elle vient de rendre son arrêt. Le Lézignanais, présenté comme un "radicalisé" par la procureure, lors de l'audience du 15 mars, a été relaxé du chef de prévention d' "apologie du terrorisme". Son interdiction définitive de territoire a également été annulée. De plus, sa peine d'emprisonnement a été largement allégée en deuxième instance, passant de 9 ans à 4 ans ferme.

## "Doute sur son accessibilité à la sanction pénale"

*"Je suis satisfaite de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Montpellier qui est en adéquation avec les faits retenus contre lui, a fait savoir son avocate, M<sup>e</sup> FatimZahra Bidki, du barreau de Montpellier. Je suis très heureuse que l'on soit revenu à une justice de raison".*

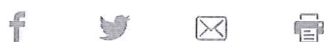
Pour autant, la bataille judiciaire n'est pas terminée, selon elle. *"Je vais essayer d'assouplir ses conditions de détention et de le convaincre de se faire soigner, a-t-elle indiqué. La réponse pénale c'est une chose maintenant il doit y avoir une réponse sociale".*

Redouane R. est incarcéré au centre pénitentiaire de Béziers depuis le mois de mars. Au regard de sa condamnation pour apologie du terrorisme et de son casier judiciaire conséquent, il a été placé en quartier disciplinaire.

La cour d'appel de Montpellier a cependant débouté M<sup>e</sup> FatimZahra Bidki de sa demande d'expertise psychiatrique du détenu. *« C'est une justice d'économie, regrette l'avocate de la défense. Quatre ans pour une personne 'normale' « oui, mais lui présente des troubles. Il y a toujours un doute sur son accessibilité à la sanction pénale ».*

### Redouane R. n'est pas à l'origine de l'incident à la prison de Béziers

La famille de Redouane R. tenait à apporter des précisions concernant un article publié sur notre site internet le 22 mars et intitulé « Le Lézignanais condamné pour apologie du terrorisme voulait cramer les surveillants de la prison de Béziers ». Nous avons affirmé que Redouane était l'auteur de menaces lancées en direction des surveillants de la prison, à savoir qu'il voulait jeter de l'huile à haute température sur eux. Or, si l'incident, relaté par les syndicats, a bien eu lieu et qu'il se serait déroulé dans le même quartier de détention que celui de Redouane, le Lézignanais n'en est pas l'auteur. C'est en tout cas ce que précise un courrier adressé par l'administration pénitentiaire à l'avocate de Redouane et transmis à sa famille. Ce courrier, signé du chef d'établissement et que L'Indépendant a pu consulter, stipule effectivement qu'il n'est aucunement *« l'individu ayant fait des préparatifs pour jeter de l'huile bouillante afin de blesser des personnels de surveillance ».*



Laure Mamet

Sur le même sujet